



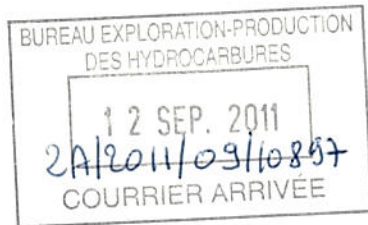
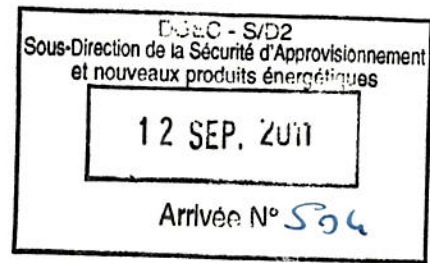
SALANS

AVOCATS A LA COUR

5, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, France

Tél. 33 (0)1 42 68 48 00 Fax 33 (0)1 42 68 15 45

paris@salans.com www.salans.com Palais P372



Direction de l'énergie et du climat
Sous-directeur de la sécurité
d'approvisionnement et des nouveaux produits
énergétiques
Arche de la Défense – Paroi Nord
92055 La Défense cedex

Paris, le 12 septembre 2011

Par lettre recommandée avec accusé de réception

Réf. : 2A/2011/07/10228

Monsieur,

Je m'adresse à vous en ma qualité de conseil de la société Schuepbach Energy LLC.

Par arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 1^{er} mars 2010, la société Schuepbach Energy LLC a obtenu un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux portant sur une partie des départements de l'Ardèche et du Gard dit « *Permis de Villeneuve-de-Berg* ».

En réponse à votre lettre du 26 juillet dernier, nous vous faisons savoir que la société Schuepbach Energy LLC a l'intention d'utiliser des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche dans le cadre de l'exploration, puis de l'exploitation, de la zone concernée par le permis susvisé.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de notre considération distinguée,

Marc Fornacciari
Avocat associé



PARIS ALMATY BAKOU BARCELONE BERLIN BRATISLAVA BRUXELLES BUCAREST BUDAPEST FRANCFORT HONG KONG ISTANBUL KIEV
LONDRES MADRID MOSCOU NEWYORK NOUMEA PAPEETE PEKIN PRAGUE SHANGHAI ST.PETERSBOURG VARSOVIE

Salans & Associés, SCP d'avocats. Membre d'une association agréée. Le règlement par chèque est accepté.